



Stratégie scientifique du Parc national des Pyrénées

Les grandes thématiques prioritaires

Il est nécessaire de faire des choix dans les grandes thématiques et les domaines d'action (quels sont les champs et les objets sur lesquels on veut travailler en priorité) de la connaissance car les moyens sont limités et plutôt en baisse dans le contexte actuel. Etant donné les moyens disponibles, il ne sera pas possible de tout étudier. Le Parc national des Pyrénées doit assumer par ailleurs de nouvelles missions notamment au regard de la charte. Dans le cadre de la stratégie, ces choix doivent être réalisés pour une période de 15 ans.

1. Les grands champs d'action de la connaissance

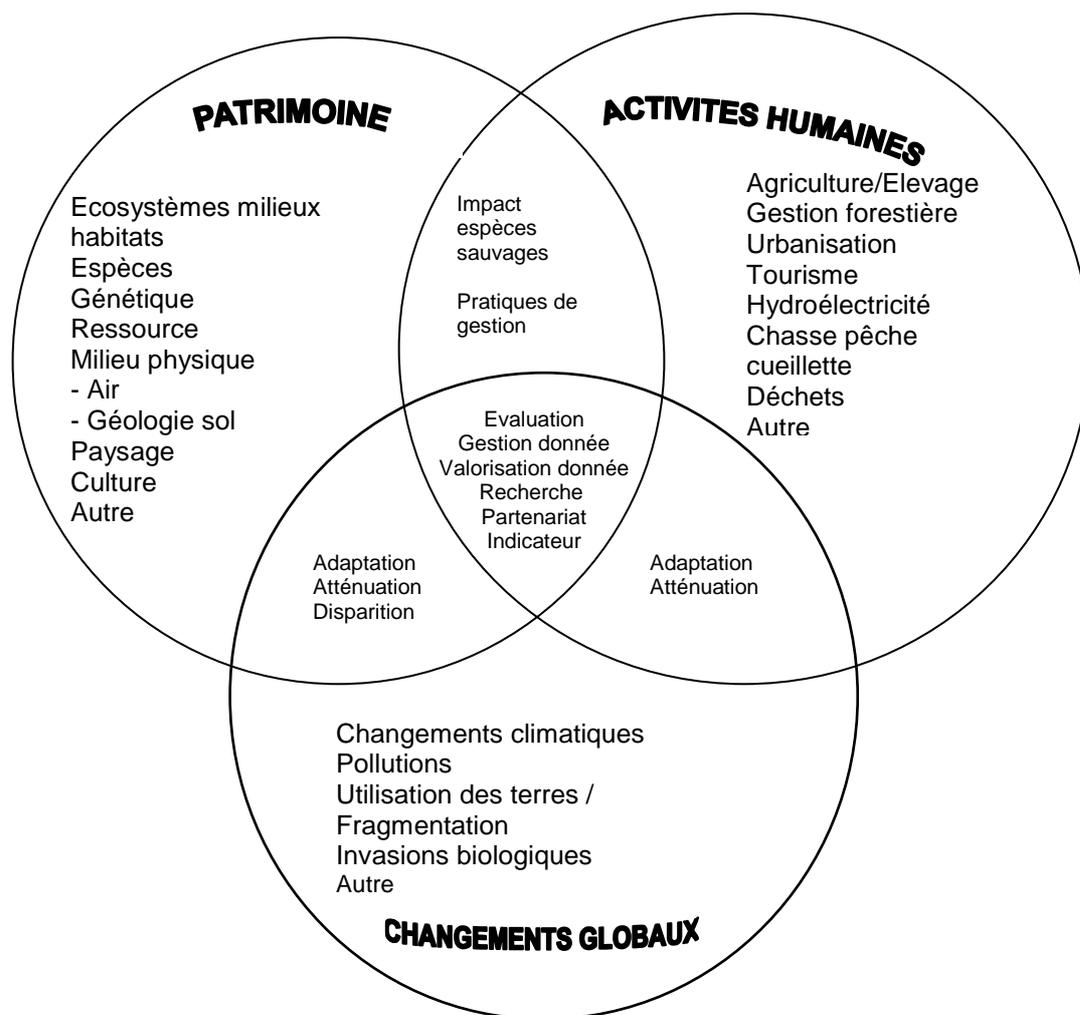
Les actions de connaissance du Parc national des Pyrénées recouvrent un vaste ensemble de domaines scientifiques qui vont des sciences naturelles aux sciences humaines.

Aujourd'hui, trois grandes thématiques structurent le champ de la connaissance sur l'environnement naturel et humain du territoire du Parc national des Pyrénées (cf. schéma). Il s'agit :

- du patrimoine dans le sens large du terme,
- des activités humaines,
- des changements globaux.

D'autres viennent s'ajouter. Elles correspondent aux différentes inter-actions entre ces trois piliers (cf. schéma) et à la mise au point d'indicateurs de suivi du patrimoine et de la mise en œuvre de la stratégie.





2. Les éléments à prendre en compte dans le choix des grands champs d'action de la connaissance

La réflexion, pour préciser les domaines d'actions de la connaissance et les priorités, doit prendre en compte :

- le « caractère » du parc national et la charte du territoire, c'est-à-dire ce qui correspond aux enjeux locaux (enjeux spécifiques au territoire, responsabilité patrimoniale en termes de conservation de ces patrimoines, etc.) et les problématiques territoriales,
- les enjeux nationaux et internationaux intégrant les programmes ou dispositifs européens ou nationaux de connaissance et de gestion des patrimoines. Ainsi au niveau national, il est nécessaire que les orientations et les champs d'action définis dans la stratégie soient cohérents ou en lien avec les enjeux identifiés et les engagements pris par l'Etat français dans la stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020) et le Grenelle de l'environnement ou au niveau européen (Natura 2000, etc.).

Elle doit donc s'appuyer sur le diagnostic, les enjeux et les problématiques identifiés dans la charte. Elle s'appuiera aussi sur une évaluation succincte de l'état de la connaissance et des lacunes ou faiblesses identifiées.

Ce travail de réflexion sur la définition du champ d'action et des priorités de la politique de connaissance devra permettre de jeter les bases de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un observatoire des patrimoines et du territoire qui permettra de structurer globalement les priorités. Le premier objectif et

l'orientation 32 de la charte du Parc national des Pyrénées prévoient en effet de mettre en place un ou des observatoires qui auront pour objectifs de mieux connaître et suivre la biodiversité et les patrimoines, de suivre l'impact des activités humaines et des changements globaux. Il aura aussi pour ambition de faire en sorte que cette connaissance soit mieux partagée et diffusée. Le travail sur la stratégie scientifique doit s'intégrer dans la perspective de l'élaboration de cet observatoire. Ce sera l'occasion de définir les ambitions et les contours de ce projet très structurant pour la politique et la valorisation de la connaissance.

3. Ce qu'il faut retenir

Dans la profusion des champs d'intervention possible, les choix sont nécessaires.

Pour résumer, le choix des priorités thématiques et des champs d'action à privilégier dans la stratégie pourrait être déterminé au moyen des critères ou des éléments suivants:

- les enjeux spécifiques des patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire évoqués notamment dans le diagnostic de la charte du Parc national des Pyrénées,
- les objectifs et les orientations de la charte,
- la responsabilité nationale du Parc national des Pyrénées en termes de conservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers,
- la cohérence avec les programmes nationaux (SNB, Grenelle de l'environnement, etc.) et internationaux (Natura 2000, etc.) et les thématiques mises en lumière dans ces programmes (changement climatique, trames écologiques, Plans nationaux d'action, biodiversité ordinaire, espèces et habitats menacés). Ceci implique, à moyen terme constant ou en baisse, d'identifier et hiérarchiser les priorités d'actions actuelles de manière à dégager des marges de manœuvre nécessaires au développement des nouvelles thématiques,
- le développement d'une connaissance fonctionnelle de la biodiversité (habitats, réseaux écologiques),
- le développement d'une collaboration ou de démarches participatives avec les acteurs producteurs de connaissance devra être étendu pour maintenir ou renforcer la connaissance et la surveillance du patrimoine naturel et culturel,
- la réflexion doit s'intégrer dans une démarche globale d'observatoire afin de se placer dans une démarche structurée